



Commune d'Echichens

PREAVIS N° 12/2015
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE DE CREDIT EXTRA BUDGETAIRE DE CHF 432'000.00.
CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR EAUX CLAIRES ET POSE DE
CONDUITES D'EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE, BANDAUX-
JORDILS-ECHAVORNE, ST-SAPHORIN-SUR-MORGES

EAUX - EPURATION

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 décembre 2015

1^{ère} séance de la commission ad hoc et de la commission des finances : jeudi
5 novembre 2015, 19h30, salle Municipalité, Echichens.

Table des matières

1. PREAMBULE	3
2. RESEAUX EXISTANTS	3
2.1. Eaux pluviales	3
2.2. Eau potable et défense incendie	3
3. PROJET	4
3.1. Eaux pluviales	4
3.2. Eau potable et défense incendie	4
4. PROCEDURE	4
4.1. Planification de la procédure	4
4.2. Entreprises invitées / Sélection	4
5. COUT DES TRAVAUX.....	5
6. FINANCEMENT	5
7. CONCLUSIONS	5

Abréviations

BH	borne/s hydrante/s
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
ECA	Etablissement cantonal d'assurance incendie

1. PREAMBULE

Au cours des dernières années, plusieurs événements pluvieux de forte intensité ont engendré des dégâts d'eau dans des propriétés privées des secteurs du préavis. La commune a décidé d'intervenir pour en définir les causes. En 2014, la Municipalité a commandé une étude préliminaire. Des propositions d'aménagement ont été élaborées.

En mars 2015, 3 variantes préliminaires techniques estimées sommairement ont été présentées à la Municipalité. Une fois son choix arrêté, celle-ci a donné mandat à un bureau afin d'effectuer l'étude du projet et estimer le coût des travaux.

Parallèlement à cette démarche, la Municipalité a souhaité solutionner les problèmes récurrents de fuites d'eau sur le réseau d'eau potable et défense incendie.

2. RESEAUX EXISTANTS

2.1. EAUX PLUVIALES

Le réseau d'eaux pluviales existant est constitué en grande partie de collecteurs privés. Les eaux pluviales des Chemin du Bandaux et des Jordils sont collectées et évacuées par les collecteurs privés. Les eaux du Chemin du Bandaux sont récoltées par une grille ronde située sur un dépotoir. Cette grille est régulièrement bouchée par de la terre ou de la végétation. De plus, son effet dépotoir n'est plus assuré. L'eau récoltée par cette grille est évacuée par un drain diamètre 125mm, ce qui est insuffisant, compte tenu du volume d'eau pouvant être récolté sur une surface d'environ 815m². Ce drain est situé entièrement sur les propriétés privées.

Les eaux pluviales d'une partie du Chemin des Jordils (280m²) sont récoltées par les grilles privées situées sur la parcelle 3422. Elles sont évacuées par le même collecteur utilisé pour les eaux du Chemin du Bandaux.

2.2. EAU POTABLE ET DÉFENSE INCENDIE

(Voir extraits du plan du PDDE de 2006 et de la situation actuelle en 2015 à la fin descriptif)

Le réseau existant du secteur concerné est le résultat de la construction de plusieurs quartiers de villas entre 1970 et 2000. Ces constructions ont nécessité le détournement d'une vieille conduite en fonte 100mm qui fait encore partiellement partie du réseau. Les conduites ont été posées dans les propriétés privées. 2 BH existent. L'une (BH 323) en bordure d'un chemin privé et l'autre (BH 304) dans un jardin potager privé. Les pressions statiques mesurées en 2014 varient entre 8.1 et 8.2 bars. Les conduites d'eau sont en fonte diamètre 125mm pour les plus anciennes et en PE 160/130.8mm pour les plus récentes. Un tronçon en PE 110/90mm fait également partie du réseau.

Le long du Chemin des Jordils, un tronçon en PE 160mm a été posé en attente en 2013 lors de l'extension du réseau du gaz.

3. PROJET

3.1. EAUX PLUVIALES

Le projet prévoit la construction d'un collecteur d'eaux claires pour évacuer les eaux pluviales des Chemins du Bandaux et des Jordils. Ce collecteur partira de la grille ronde au bord du Chemin du Bandaux jusqu'à une chambre d'eaux claires existante au Chemin d'Echavornaz, soit une longueur d'environ 500m. Il sera en PVC 250mm. Sa pente sera comprise entre 1% et 6%. Il sera posé à une profondeur comprise entre 1.50m et 2.00m. Des chambres de contrôle seront construites aux angles du collecteur.

Une chambre de contrôle sera créée au croisement entre le collecteur privé et le nouveau collecteur dans la parcelle 3422.

3.2. EAU POTABLE ET DÉFENSE INCENDIE

(Voir plan à la fin du descriptif)

Le projet prévoit la pose de conduites pour la distribution d'eau potable et la défense incendie d'une longueur d'environ 510m. La conduite sera posée en 2 tronçons de 100m et 410m. Toutes les conduites seront en PE 100 160/1141 PN10. Pour éliminer les conduites dans les propriétés privées bâties, les nouvelles conduites seront posées en zone agricole et sur le domaine public. 2 BH seront déplacées et 1 nouvelle BH installée. Les conduites seront enrobées de sable et posées à 1.20m de profondeur.

Un bouclage sera également réalisé avec les conduites du quartier du Petit-Bois situé à l'Est. Des vannes de secteur seront posées sur les principaux croisements pour permettre le bouclage des différents secteurs en cas de fermeture du réseau.

La conduite existante en PE110mm sur la parcelle 3530 sera conservée pour les raccordements privés et les conduites en fonte 100mm et 125mm seront toutes supprimées. Ces conduites en fonte serviront de gaines pour les raccordements privés.

4. PROCEDURE

Afin d'affiner les coûts, le bureau mandaté a rédigé le cahier des charges et procédé à l'appel d'offres.

4.1. PLANIFICATION DE LA PROCÉDURE

Date d'envoi de la procédure	18.9.2015
Délai pour le dépôt des dossiers (le cachet postal fait foi)	9.10.2015, à 12h00

4.2. ENTREPRISES INVITÉES / SÉLECTION

Génie civil : 6 entreprises ont été invitées; 6 ont rempli la soumission
Appareillage : 4 entreprises ont été invitées; 2 ont rempli la soumission

Sur la base d'une grille de critères prédéfinis et pondérés, le comité d'évaluation a retenu les entreprises les plus avantageuses pour le génie civil et l'appareillage.

5. COUT DES TRAVAUX

Ces montants sont basés sur les offres choisies

Objet	CHF	Répartition	
		Epuration	Eau
Génie civil	204'000.00	131'000.00	73'000.00
Appareillage	121'000.00		121'000.00
Divers et imprévus env. 10%	32'500.00	13'000.00	19'500.00
Montant des travaux	357'500.00	144'000.00	213'500.00
Honoraires ingénieurs	38'000.00	12'500.00	25'500.00
Frais géomètre, inscription servitudes	4'500.00	1'500.00	3'000.00
Total HT	400'000.00	158'000.00	242'000.00
TVA 8%	32'000.00	12'640.00	19'360.00
Total TTC	432'000.00	170'640.00	261'360.00

Les travaux d'appareillage et défense incendie donneront droit à une subvention de la part de l'ECA.

6. FINANCEMENT

Cet investissement sera financé par les liquidités courantes et/ou en recourant à l'emprunt. Le montant total des travaux sera amorti par prélèvement sur les réserves eau et épuration.

7. CONCLUSIONS

La construction du collecteur d'eaux claires permettra de récolter et évacuer les eaux pluviales de 2 chemins publics et supprimera les causes de débordements dans les propriétés privées. La pose de la conduite d'eau et de la BH apportera une nette amélioration de la défense incendie par l'augmentation du diamètre et des pressions. Elle supprimera les vieilles conduites en fonte qui se trouvent actuellement dans les propriétés privées.

Vu ce qui précède, La Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHICHENS

- Vu le préavis N° 12/2015 de la Municipalité visant la construction d'un collecteur d'eaux claires et la pose de conduites d'eau potable et défense incendie aux Chemins du Baudaux, des Jordils et d'Echavorne, St-Saphorin-sur-Morges,

- après avoir pris connaissance du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude de cet objet,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit extra budgétaire de CHF 432'000.00 (quatre cent trente-deux mille francs suisses), subvention non déduite, pour la construction d'un collecteur d'eaux claires et la pose de conduites d'eau potable et défense incendie, aux Chemins du Bandaux, des Jordils et d'Echavorne, à St-Saphorin-sur-Morges.
2. D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par les liquidités courantes et/ou en recourant à l'emprunt auprès d'un établissement de son choix.
3. De dire que le montant de cet investissement sera amorti par prélèvement sur les réserves eau et épuration.

Délégué de la Municipalité : Jean-Michel Duruz.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Daniel Meienberger

Francine Mosimann

Annexes :

- Schéma de pose
- Extrait PGGE 2006
- Situation en 2015
- Situation future